

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du vingt-huit janvier, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN.

Excusés : 3

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, David COLASSE qui a donné pouvoir à Jean-Louis GUILMEAU et Sylvie URRUTY qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Louis GUILMEAU

DB n°01-2022 - MIEUXCÉ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Madame le Maire expose le projet suivant : *Travaux de Rénovation du clocher et de la toiture de l'église communale.*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 56 102,90 € HT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR dans le cadre du 6.1 Patrimoine : « 6.1.1. Mise en valeur du patrimoine ouvert au public... » avec un taux d'intervention de 20 à 50%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet réfection de la toiture de l'église communale dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine pour un montant de 56 102.90 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT		TTC		Recettes	HT		TTC	
	HT	TTC	HT	TTC		HT	TTC		
Travaux de Rénovation du clocher et de la toiture de l'église communale.	56 102,90 €	67 323,48 €			DETR	28 051,45 €	33 661,74 €		
					Autofinancement	28 051,45 €	33 661,74 €		
					Total	56 102,90 €	67 323,48 €		

pour formuler une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 28 051,45 € HT,

- **SOLLICITE** une subvention de 28 051,45 € HT au titre de la DETR, soit 50% du montant du projet,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20220207-01-2022-DE
Date de transmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du vingt-huit janvier, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN.

Excusés : 3

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, David COLASSE qui a donné pouvoir à Jean-Louis GUILMEAU et Sylvie URRUTY qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Louis GUILMEAU

DB n°02-2022 - MIEUXCÉ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Madame le Maire expose le projet suivant :

Rendre accessible les sanitaires de la salle des fêtes communale aux personnes handicapées et à accessibilité réduite selon les normes en vigueur.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 4 923,68 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR dans le cadre de la **Mise aux normes PMR** : « 2.1.1. Travaux de mise aux normes [...]des bâtiments publics », avec un taux d'intervention de 20 à 50%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes communale afin de la rendre accessible aux personnes handicapées et à accessibilité réduite pour un montant de 4 923,68 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes communale aux personnes handicapées et à accessibilité réduite selon les normes en vigueur.	4 923,68 €	5 908,42 €	DETR	2 461,84 €	2 954,21 €
			Autofinancement	2 461,84 €	2 954,21 €
			Total	4 923,68 €	5 908,42 €

pour formuler une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 4 923,68 € HT,

- **SOLLICITE** une subvention de 2 461,84 € HT au titre de la DETR, soit 50% du montant du projet,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
961-216102798-20220207-02-2022-DE
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du vingt-huit janvier, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN.

Excusés : 3

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, David COLASSE qui a donné pouvoir à Jean-Louis GUILMEAU et Sylvie URRUTY qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Louis GUILMEAU

DB n°03-2022 - MIEUXCÉ

OBJET : *MAINTIEN DES GARANTIES DE PRET SUITE A FUSION DES SOCIETES LE LOGIS FAMILIAL ET SAGIM*

Madame le Maire informe du projet de fusion par voie d'absorption de la société LE LOGIS FAMILIAL par la société SAGIM.

Dans le cadre de cette fusion, la société SAGIM se verra transférer l'ensemble des prêts attachés à l'activité de bailleur social de la société LE LOGIS FAMILIAL. Un de ces prêts a donné lieu à une garantie de la part de la commune de Mieuxcé, laquelle a vocation à se poursuivre en faveur de la SAGIM, une fois la fusion réalisée.

Le conseil municipal est appelé à réfléchir sur le maintien de cette garantie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **MAINTIEN** la garantie sur le prêt libellé « PLUS02 SPRF GR 570 » réalisé en 2010, attaché à l'activité de bailleur social,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102799-20220207-03-2022-DE
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022